NORME INTERNATIONALE

ISO 15023-1

Deuxième édition
2017-03

Plastiques — Matériaux en poly(alcool de vinyle) (PVAL) —

Partie 1: Système de désignation et base de spécifications

Plastics — Poly(vinyl alcohol) (PVAL) materials —

Part 1: Designation system and basis for specifications

Numéro de référence
ISO 15023-1:2017(F)

© ISO 2017



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2017, Publié en Suisse

Droits de reproduction réservés. Sauf indication contraire, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'affichage sur l'internet ou sur un Intranet, sans autorisation écrite préalable. Les demandes d'autorisation peuvent être adressées à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Ch. de Blandonnet 8 • CP 401
CH-1214 Vernier, Geneva, Switzerland
Tel. +41 22 749 01 11
Fax +41 22 749 09 47
copyright@iso.org
www.iso.org

Sommaire

Page

Avant-propos ..... **iv**
1 Domaine d'application **1**
2 Références normatives **1**
3 Termes et définitions **2**
4 Système de désignation **2**
4.1 Généralités 2
4.2 Bloc de données 1 3
4.3 Bloc de données 2 3
4.4 Bloc de données 3 4
4.5 Bloc de données 4 5
4.5.1 Généralités 5
4.5.2 Degré d'hydrolyse 5
4.5.3 Viscosité d'une solution aqueuse à 4 % 6
4.6 Bloc de données 5 7
5 Exemples de désignations **7**
Bibliographie **8**

© ISO 2017 – Tous droits réservés

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir www.iso.org/brevets).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir le lien suivant: www.iso.org/iso/fr/avant-propos.html

Le présent document a été élaboré par le comité technique ISO/TC 61, *Plastiques*, sous-comité SC 9, *Matériaux thermoplastiques*.

Cette deuxième édition annule et remplace la première édition (ISO 15023-1:2001), qui a fait l'objet d'une révision technique.

Une liste de toutes les parties de la série ISO 15023 peut être trouvée sur le site internet de l'ISO.

 © ISO 2017 – Tous droits réservés

Plastiques — Matériaux en poly(alcool de vinyle) (PVAL) —

Partie 1:
Système de désignation et base de spécifications

1 Domaine d'application

Le présent document établit un système de désignation des matériaux en poly(alcool de vinyle) (PVAL) qui peut être utilisé comme base pour les spécifications.

Les types de matériaux en poly(alcool de vinyle) (PVAL) sont différenciés les uns des autres par un système de classification basé sur les propriétés de désignation:

a) degré d'hydrolyse,

b) viscosité de la solution aqueuse dans des conditions définies

et sur des informations concernant les paramètres relatifs au polymère de base, l'application et/ou la méthode de mise en œuvre prévue(s), les propriétés importantes, les additifs, les colorants, les charges et les matériaux de renforcement.

Le présent document est applicable aux matériaux en poly(alcool de vinyle) (PVAL) dont le degré d'hydrolyse n'est pas inférieur à 70 mol %.

Elle s'applique aux matériaux prêts à l'emploi sous forme de poudre, granulés ou pastilles, et aux matériaux non modifiés ou modifiés par des colorants, additifs, charges etc.

Le fait que des matériaux aient la même désignation n'implique pas qu'ils présentent nécessairement les mêmes performances. Le présent document ne comporte pas de données sur la conception, les performances ou les conditions de mise en œuvre qui peuvent être exigées pour spécifier un matériau. Si de telles caractéristiques supplémentaires sont nécessaires, elles doivent être déterminées conformément aux méthodes d'essai décrites dans l'ISO 15023-2, le cas échéant.

Pour prescrire un matériau thermoplastique pour une application particulière répondant à des spécifications particulières, les exigences doivent être données dans le bloc de données 5 (voir 4.1).

2 Références normatives

Les documents suivants cités dans le texte constituent, pour tout ou partie de leur contenu, des exigences du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

ISO 472, *Plastiques — Vocabulaire*

ISO 1043-1, *Plastiques — Symboles et termes abrégés — Partie 1: Polymères de base et leurs caractéristiques spéciales*

ISO 15023-2:—[1)], *Plastiques — Matériaux en poly(alcool de vinyle) (PVAL) — Partie 2: Détermination des propriétés*

1) En cours d'élaboration. Stade au moment de la publication ISO/DIS 15023-2:2016.

© ISO 2017 – Tous droits réservés

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions donnés dans l'ISO 472 s'appliquent.

L'ISO et l'IEC tiennent à jour des bases de données terminologiques destinées à être utilisées en normalisation, consultables aux adresses suivantes:

— IEC Electropedia: disponible à l'adresse http://www.electropedia.org/

— ISO Online browsing platform: disponible à l'adresse http://www.iso.org/obp

4 Système de désignation

4.1 Généralités

Le système de désignation des thermoplastiques est basé sur le modèle normalisé suivant:

Désignation						
Bloc descripteur (facultatif)	**Bloc d'identification**					
	Bloc «numéro de la Norme internationale»	**Bloc «objet particulier»**				
		Bloc de données 1	**Bloc de données 2**	**Bloc de données 3**	**Bloc de données 4**	**Bloc de données 5**

La désignation consiste en un bloc descripteur facultatif, intitulé «Thermoplastiques» et un bloc d'identification comprenant le numéro de la Norme internationale et un bloc «objet particulier». Pour une désignation non ambiguë, le bloc «objet particulier» est subdivisé en cinq blocs de données comprenant les informations suivantes:

— Bloc de données 1: Identification du plastique par son symbole PVAL, selon l'ISO 1043-1 (voir 4.2).

— Bloc de données 2: Charges ou matériaux de renforcement et leur teneur nominale (voir 4.3).

— Bloc de données 3: Position 1: application et/ou méthode de mise en œuvre prévue (voir 4.4).

Positions 2 à 8: Information sur les propriétés importantes, additifs et couleur (voir 4.4).

— Bloc de données 4: Propriétés de désignation (voir 4.5).

— Bloc de données 5: Pour les besoins de la spécification, le cinquième bloc de données indique des informations appropriées (voir 4.6).

Le premier caractère du bloc «objet particulier» doit être un tiret. Les quatre blocs de données doivent être séparés les uns des autres par des virgules.

Un bloc de données non utilisé doit être indiqué en doublant le signe de séparation, c'est-à-dire par deux virgules (,,).

Les virgules terminales peuvent être omises.

Pour le marquage des pièces, les deux premier blocs de la désignation sont utilisés, reliés par un tiret, et placés entre les signes «>» et «<», sans espace entre les codes.

© ISO 2017 – Tous droits réservés